

**Information sur les décisions prises par le Conseil municipal
lors de la séance du 1^{er} novembre 2022**

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la délibération suivante :

- A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'engagement de 60'000 F maximum en vue de participer à une vente aux enchères publiques pour acquérir la parcelle No 7192, de 1996 m2, de la commune de Collonge-Bellerive, sise route de La-Capite.

Et :

- A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal a accepté de munir la présente délibération de la clause d'urgence, dès lors qu'en raison du délai fixé, la mise en vigueur de la décision de participer à la vente aux enchères du 24 novembre 2022 ne peut souffrir aucun retard dû à un référendum.

Cette délibération n'est pas soumise à référendum.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté les motions suivantes :

- Par 12 oui et 8 non, le Conseil municipal a accepté la motion « Pour une baisse du taux des centimes additionnels communaux » ;
- Par 16 oui, 2 non et 2 abstentions, le Conseil municipal a accepté la motion « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens » ;
- Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la motion « Mamans de jour ».

Les textes complets de ces décisions peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.
